



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 226-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.345

Déposée le : 28.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 307/2022 du 23 mars 2022
Direction : Direction des finances
Classification : Non classifié

Politique nuisible et pique-assiette des villes écolo-socialistes

Dans les centres urbains gouvernés par l'alliance rose-verte se propage une arrogance condescendante et paternaliste envers toutes les personnes qui ont des opinions différentes. Ces centres urbains sont le repère de la gauche caviar qui prend de haut la population rurale et périurbaine et veut lui dicter une façon de vivre et de parler ; une gauche qui moralise et applique l'expression « faites ce que je dis, pas ce que je fais » à outrance.

La gauche urbaine vit dans un autre monde que celui de la population principalement bourgeoise des campagnes et des agglomérations. Elle essaie même d'imposer son idéologie de redistribution des richesses et son mode de vie citadin à toutes et à tous. Parce que ces personnes ont le tram et le bus sur le pas de leur porte, toutes les autres devraient aussi leur faire le plaisir de renoncer à la voiture ou de payer davantage pour pouvoir l'utiliser. Cette gauche caviar gâtée n'a que faire des contraintes qui poussent de nombreuses personnes, notamment une grande partie de la population rurale ou les PME, à posséder leur propre moyen de transport. Le bilan du conflit ville-campagne qui sévit actuellement en Suisse est alarmant. Les centres urbains gouvernés par l'alliance écolo-socialiste profitent massivement, au travers de différents canaux, de transferts financiers de la population rurale et périurbaine ainsi que des entreprises. En parallèle, ils déploient une politique toujours plus radicale et sélective, avec des prescriptions et des interdictions qui limitent considérablement la liberté et la responsabilité individuelle des citoyennes et citoyens.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le fossé entre ville et campagne pourrait-il être réduit par la création d'un demi-canton de l'Oberland ?

2. A quoi ressemble la vérité des coûts et des impôts dans les rapports entre les villes et les communes rurales ?
3. Le Conseil-exécutif peut-il encourager dans le canton de Berne des transferts supplémentaires de certaines unités administratives en raison des salaires élevés en ville et de l'accès difficile sur le plan de la circulation ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le canton de Berne s'étend du Jura aux Alpes et comprend aussi bien des espaces urbains que des régions rurales. De par son rôle de trait d'union entre la Suisse romande et de la Suisse alémanique, il contribue largement à la cohésion nationale de notre pays. La diversité du canton de Berne est unique en son genre. Sa taille, sa complexité topographique ainsi que ses particularités linguistiques et culturelles en font une « petite Suisse dans la Suisse ». Cependant, cette diversité unique confronte aussi le canton à des défis de taille : d'une part la situation topo-géographique variée fait que les différentes régions n'ont pas les mêmes conditions de développement économique ; d'autre part les prestations de base doivent être fournies de la même manière sur tout le territoire cantonal, qu'elles concernent par exemple les infrastructures, la formation, la santé ou la sécurité. La question politique de la répartition fait donc l'objet d'échanges à la fois vifs et intenses.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif considère avec une certaine préoccupation la polémique sur le fossé entre villes et campagne qui a été déclenchée au niveau national à l'été 2021. La thèse selon laquelle la population rurale financerait l'existence de celle des villes par des transferts de fonds considérables n'a pas à ce jour été étayée par ses partisans politiques. Le ton virulent qu'ils adoptent, et qui caractérise aussi la présente interpellation, a pour effet d'échauffer le débat politique et d'accentuer l'éloignement entre villes et campagnes.

Le Conseil-exécutif regrette cette évolution. Il accorde en effet une grande importance tant à la diversité régionale qu'à la cohésion interne du canton de Berne. Entretenir cette diversité fait partie des objectifs du Programme gouvernemental de législature 2019-2022 (« Engagement 2030 ») actuellement mis en œuvre. Pour maintenir un développement économique fort sur l'ensemble de son territoire, le canton doit aider les régions et les communes à faire fructifier leurs atouts. Il doit édifier des ponts entre les villes et les campagnes, ce qui nécessite une compréhension mutuelle des différentes conditions d'existence. Les tensions entre ville et campagne ne pourront être surmontées que si les forces politiques instaurent un dialogue d'égal à égal.

Question 1

Non (cf. remarques préliminaires).

Question 2

Analyser des flux financiers est une tâche très coûteuse et complexe. Les flux financiers au sein du canton de Berne ont fait l'objet en 1998 (Oberhasli) et en 2001 (Jura bernois) d'une analyse circonstanciée qui visait à déterminer dans quelle mesure les habitantes et habitants de ces deux régions profitaient des prestations cantonales (dépenses), et à quelle hauteur elles et ils y contribuaient par leurs impôts (recettes). La mise en regard des dépenses et des recettes indiquait si les populations des régions concernées étaient surtout bénéficiaires ou surtout contributrices. Ces analyses ont montré que le Jura bernois et l'Oberhasli ont tous deux une position de bénéficiaire net, et ce principalement du fait que, compte tenu de leur capacité contributive inférieure à la moyenne, les populations de ces régions participent dans une moindre mesure aux

recettes fiscales du canton que celles des autres régions. En ce qui concerne la capacité contributive (« vérité des impôts ») des communes, des arrondissements administratifs et des régions administratives, des données détaillées sont disponibles (cf. Publications be.ch). Elles permettent de constater que, à quelques exceptions près (p. ex. Gessenay, Guttannen, Berken ou Bleienbach), les communes des régions rurales ont généralement une capacité contributive plus faible que la moyenne. C'est l'agglomération de Berne qui présente la plus forte capacité contributive : avec 36 % de la population cantonale, elle a généré en moyenne chaque année, entre 2017 et 2019, 43 % de tous les impôts du canton.

Les chiffres et les données disponibles ne permettent donc pas de conclure, du moins au niveau cantonal, qu'il existerait des « transferts financiers » de la population rurale vers les agglomérations (villes comprises). Le Conseil-exécutif n'a pas connaissance d'analyses incluant aussi les flux financiers au niveau fédéral.

Question 3

Il n'existe pas à l'heure actuelle de projets concrets visant à décentraliser ou au contraire à centraliser des secteurs particuliers de l'administration.

Destinataire

– Grand Conseil